

- **Peine communautaire** : L'accusé est ordonné d'accomplir des tâches communautaires.
- **Compensation** : L'accusé est ordonné de payer une somme d'argent à la victime afin de compenser ses actes criminels.
- **Restitution** : L'accusé est ordonné de payer les frais de dégâts causés aux biens du plaignant.

### Qui sera présent au Tribunal ?

- Le Magistrat : c'est la personne qui entendra l'affaire
- Une Greffier : c'est la personne qui assistera le Magistrat durant le procès.
- Le Procureur Général : c'est la personne qui représente la police qui a porté plainte contre l'accusé
- Un Avocat : c'est la personne présente pour défendre l'accusé.
- Les témoins : ce sont les personnes présentes pour témoigner contre ou en faveur de l'accusé.
- Un Agent des services de Correction : c'est la personne responsable de transporter l'accusé entre la prison et le tribunal. Il/ elle prépare aussi un rapport de suivi et le dépose à la Cour.

Si l'accusé reçoit une liberté conditionnelle ou une peine communautaire il sera sous la supervision des Agents des Services de Correction.

### Que faire si l'on est pas satisfait de la décision de la Cour ?

Si tu n'es pas satisfait de la décision, tu peux faire appel devant la Cour Suprême dans les 14 jours suivant la date du jugement.



Port Vila : PMB 9041,  
26715 / 22420

Isangel, Tanna : 33903  
Lakatoro, Malekula : 48423  
Luganville, Santo : 36457

#### OPENING HOURS

7:30 am— 11:30 am

1:30 pm— 4:30 pm

This brochure is authorised by the Chief Justice of the Republic of Vanuatu and produced by the Supreme Court.

Note: The information contained in this brochure is intended as a guide for all court users, in particular, the unrepresented litigants.

This brochure is current as at 30 June 2020.

Court Website : <http://courts.gov.vu> or  
<http://judiciary.gov.vu>



# TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE

# GUIDE SUR LA PROCEDURE DES AFFAIRES CRIMINELLES

### **Qu'est-ce qu'un crime?**

Un crime, c'est une infraction à la loi et qui peut être puni par la Cour.

### **Quel est le pouvoir d'un Tribunal de Première Instance?**

Le Tribunal de Première Instance a le pouvoir d'entendre les affaires criminelles dont la punition équivaut à moins de moins deux ou deux ans de prison.

#### **a) Exemples de crime**

- Vol : action de prendre la propriété d'autrui sans permission avec l'intention de le garder définitivement.
- Agression physique : action de battre autrui dans le but de le blesser.
- Agression émotionnel : usage d'expression vulgaire dont le but de nuire ou de blesser autrui.
- Viol : un rapport sexuel sans le consentement d'autrui.

### **Qu'est-ce qu'une accusation/charge ?**

Une accusation/charge est un document détaillant le crime commis par l'accusé.

### **Est-il nécessaire d'avoir un avocat ?**

Toute personne recevant une accusation/charge doit demander conseil auprès d'un avocat.

### **Comment me rendre à la Cour ?**

Une personne peut se rendre à la Cour suivant une assignation ou par mandat d'arrêt.

1. Assignation : c'est un document qui indique le jour et l'heure où la personne



doit se rendre à la Cour/ au tribunal  
2. Mandat d'arrêt : La personne est arrêtée par la police et emmenée à la Cour/ au tribunal.

### **Qu'est-ce qu'une détention provisoire ?**

La détention provisoire est une décision prise par la Cour de garder l'accusé en prison durant le déroulement de l'audience de son affaire.

### **Qu'est-ce qu'une caution ?**

Accorder une caution est une décision prise par la Cour de libérer l'accusé de prison durant le déroulement de l'audience de son affaire.

### **Comment débute une affaire ?**

A la date et l'heure fixée pour l'audience, le juge demandera à l'accusé s'il/elle plaide coupable ou non coupable.

- a) Ce qui se passe quand l'accusé plaide coupable  
Si l'accusé plaide coupable au tout début de l'audience ou durant l'audience, la

Cour l'attribuera une punition.

b) Ce qui se passe quand l'accusé plaide non-coupable

Si l'accusé plaide non coupable, la Cour fixera une date pour le procès.

### **Qu'est-ce qui se passe durant le procès?**

- Le procureur commence par appeler ses témoins dans le but de démontrer la culpabilité de l'accusé devant le Magistrat. L'accusé pourra ensuite questionner les témoins du procureur.
- Le Magistrat demande ensuite à l'accusé d'appeler ses témoins dans le but de prouver son innocence. Le procureur pourra ensuite questionner les témoins de l'accusé.
- Si le procureur ne réussit pas à établir la culpabilité de l'accusé, le Magistrat va devoir libérer ce dernier immédiatement.
- Si le procureur réussit à prouver la culpabilité de l'accusé alors la Cour punira ce dernier.

### **Quelles sont les types de punitions que la Cour peut attribuer?**

- **Paiement d'une amende** : au lieu d'envoyer la personne en prison, la Cour va-lui ordonnée de payer une somme d'argent.
- **Emprisonnement** : La Cour envoie l'accusé en prison.
- **Liberté Conditionnelle** : L'accusé est remis en liberté avec l'avertissement d'observer strictement certaines règles.